

COMMUNICATION FINANCIÈRE

- Page 2** Chiffres clés au 31 décembre 2018
- Page 3** Extrait des états financiers consolidés selon les normes IAS/IFRS arrêtés au 31 décembre 2018
- Page 13** Avis de convocation des actionnaires
- Page 14** Extrait des états financiers consolidés BNP Paribas au 31 décembre 2018
- Page 15** Comptes sociaux au 31 décembre 2018

ÉTATS AU 31 DÉCEMBRE 2018

BMCI - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 327 928 600 Dirhams
Siège Social : 26, place des Nations Unies - Casablanca - Maroc - Tél : +212 (0) 5 22 46 10 00



BMCI
GROUPE BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 31 Décembre 2018.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2018, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

1-PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BMCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BMCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites « entités ad'hoc » contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

Méthodes de consolidation

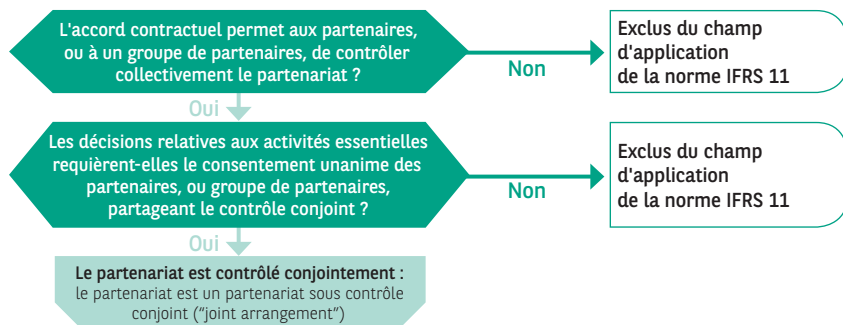
Les entreprises sur lesquelles le Groupe BMCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif (IFRS 10) d'une filiale lorsqu'il est en mesure de :

- Détenir le pouvoir sur l'entité,
- Exposer ou avoir des droits sur les rendements variables provenant de son implication dans l'entité,
- Avoir la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à affecter le montant de ses rendements.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle (IFRS 11). Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle d'une part et d'autre part lorsqu'il :

- Est exposé ou a des droits à des rendements variables provenant de son implication dans le partenariat,
- A la capacité d'affecter ses rendements grâce à son pouvoir sur le partenariat.

L'appréciation du contrôle conjoint se résume comme suit :



Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence (IAS 28). Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il possède le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

L'existence de l'influence notable de la BMCI peut généralement être mise en évidence par :

- la représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue,
- la participation au processus d'élaboration des politiques financières et opérationnelles de l'entité,
- des transactions significatives entre la BMCI et l'entreprise détenue,
- un échange de personnels dirigeants,
- la fourniture d'informations techniques essentielles.

IFRS 13 :

Obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » définit les modalités de calcul de la valeur de marché ainsi que les informations à fournir en annexe lorsque d'autres normes permettent ou requièrent une évaluation à la valeur de marché ou des informations sur cette valeur. Pour déterminer la valeur de marché selon IFRS 13, la BMCI donne la priorité d'abord à l'utilisation de prix directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques avant de recourir à des paramètres internes.

Les paramètres utilisés dans les techniques de valorisation sont classés dans une hiérarchie à trois niveaux, en fonction de l'observabilité de ces paramètres, la primauté étant donnée au niveau 1, puis au niveau 2 et enfin au niveau 3.

Impact des méthodes de valorisation sur la hiérarchie

Pour procéder à l'évaluation des instruments financiers, la BMCI utilise l'une des quatre techniques suivantes :

- **Technique du prix** : utilisation d'un prix pour évaluer un produit identique ; cette technique est principalement utilisée pour l'évaluation des valeurs mobilières, mais également pour les contrats à terme normalisés (futurs) et certaines options cotées. Si l'instrument est fongible, liquide et identique au contrat coté, il s'agit d'une évaluation de « niveau 1 » selon les normes IFRS, mais s'il est uniquement similaire il est classé au « niveau 2 ».
- **Technique de comparaison** : elle utilise des produits similaires et souvent des liens entre les caractéristiques des produits pour réaliser l'évaluation. Elle peut également utiliser des multiples de marché. Les techniques de comparaison conduisent généralement à des valeurs de marché de niveau 2 ou 3, en fonction du degré de similarité des instruments et des ajustements passés pour prendre en compte les spécificités de l'instrument évalué.
- **Technique de réplcation par modèle** : elle consiste à décomposer le produit en composantes ou facteurs de risque afin de répliquer sa valeur de manière statique ou dynamique. Cette technique équivaut mathématiquement à valoriser en utilisant la théorie des martingales et en faisant des prévisions pour toute évaluation équivalente à l'évaluation en risque neutre.
- **Technique des flux de trésorerie attendus** : consiste à prévoir les flux de trésorerie futurs incertains des instruments financiers puis à les actualiser en tenant compte d'une prime de risque de marché. Pour cela diverses techniques sont disponibles, notamment la modélisation macro-économique en utilisant des fonctions d'« utilité » et l'analyse des statistiques historiques. Il est à noter que cette technique ne fournit pas de couverture de la valeur puisque c'est l'objectif principal de la Technique de réplcation par modèle.

IFRS 15 :

Cette norme remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations, et introduit un principe fondamental selon lequel la comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire, pour le montant auquel un vendeur s'attend à avoir droit, le transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service.

La norme IFRS 15 énonce une approche développée comprenant 5 étapes successives depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

ÉTAPE-1 | L'identification des différents éléments des contrats conclus avec les clients

ÉTAPE-2 | L'identification des obligations de performance

ÉTAPE-3 | L'évaluation du prix de la transaction avec la prise en compte ou non des rémunérations variables

ÉTAPE-4 | L'allocation du prix aux différentes obligations de performance

ÉTAPE-5 | La comptabilisation des revenus

2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survalueurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Le Groupe BMCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- L'approche par composants.
- Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque.

L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif.

La valeur résiduelle retenue par le Groupe BMCI est supposée nulle.

Tableau des composants Groupe BMCI

Nature du composant	Durée d'amortissement en années	Poids du composant
Gros œuvre	60	59%
Façade	30	18%
IGT	20	23%

3- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BMCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

Catégories d'immobilisations	Durée d'amortissement
Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

4- GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

5- LES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 « Contrat de location » est applicable.

6- LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Principe

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- Un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;



- Une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

Classification des avantages au personnel

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- Les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- Les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités,...)
- Les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Constitution d'une provision en interne,
- Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

Méthode

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des « Unités de Crédit Projetées », qui présente les caractéristiques suivantes :

- Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.

L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- **Démographiques** : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite,
- **Financières** : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants.

Options retenues par la BMCI

A la fin de chaque exercice, la BMCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Ouissam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des « unités de crédit projetées ».

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BMCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, la BMCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternités sur les douze mois après la clôture de l'année.

7- IMPÔT EXIGIBLE ET IMPÔT DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés. L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

8- DÉRIVÉS

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

9- DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur,
 - Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
 - Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte,
- Au 31 Décembre 2018, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

13- ACTIFS FINANCIERS : PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 9

La norme IFRS 9 Instruments financiers, publiée le 24 juillet 2014, remplace la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.

La Norme inclut de nouvelles dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs, de dépréciation et de modèle général de la comptabilité de couverture.

La date d'application de la norme IFRS 9 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, sans comparatif.

Par ailleurs le bilan au 01-01-2018 est présenté selon la nouvelle norme IFRS 9

Classement et évaluation des actifs financiers

Trois catégories d'actifs sont définies dans IFRS 9 au lieu de quatre dans IAS 39 :

- Coût amorti (« AC »),
- Juste valeur par capitaux propres (FVOCI), déclinée en deux sous-catégories :
 - « FVOCID » pour les instruments de dette,
 - « FVOCIE » pour les instruments de capitaux propres.
- juste valeur par le résultat (FVPL).

À l'exception des actifs financiers désignés sur option à la FVPL à la comptabilisation initiale en cas de non-concordance comptable, deux critères sont utilisés pour établir comment classer et évaluer les actifs financiers :

Le Modèle de Gestion (« Business Model ») suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers :

Le modèle de Gestion doit refléter la manière avec laquelle l'entité gère les actifs financiers en vue de générer des cash-flows.

Trois modèles de Gestion possibles :

- **Held To Collect contractual cash flows (HTC)** la collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « collecte »,
- **Held To Collect and Sale (HTC&S)** la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « collecte et vente »,
- **Autre (Held For Sale - HFS)** Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « autre/vente ».

Les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

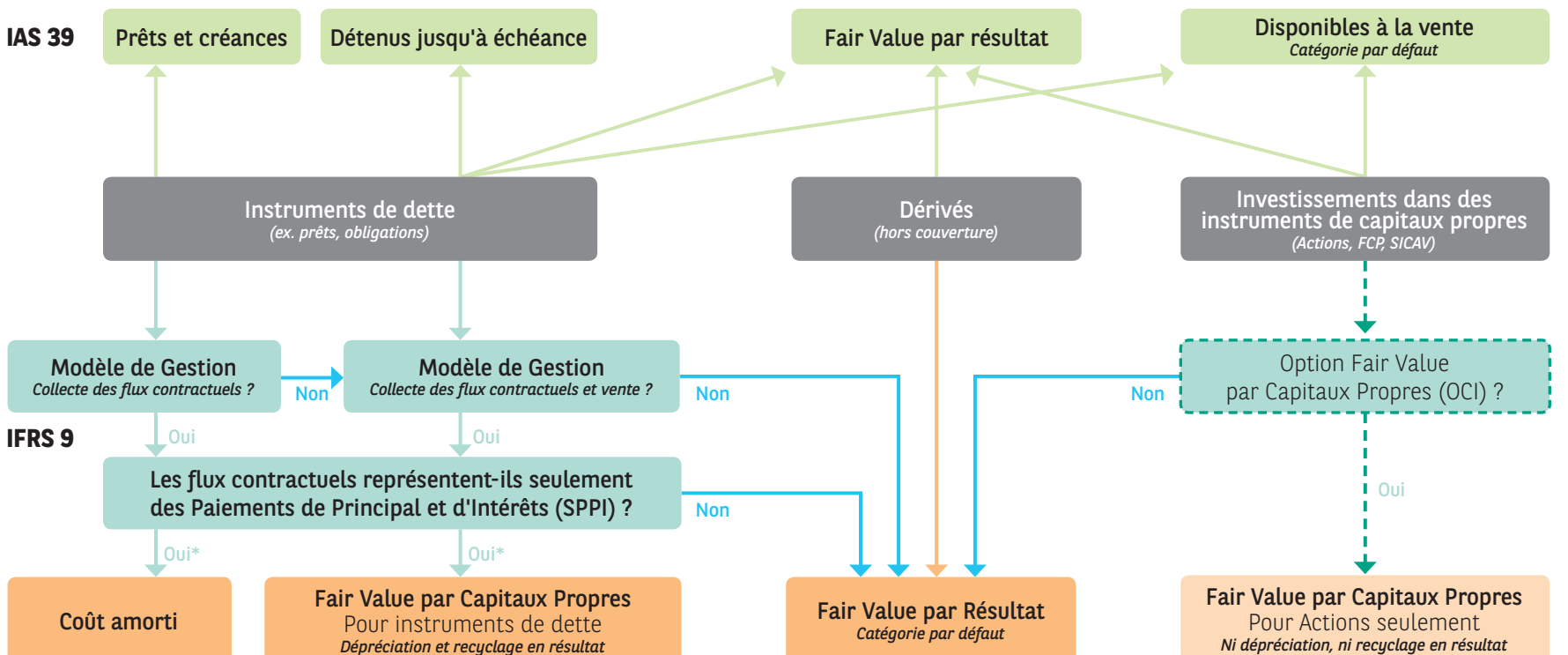
Ce critère s'appuie sur l'existence ou non de modalités contractuelles au niveau de l'instrument donnant lieu à dates spécifiées à des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements du principal et versements d'intérêts sur le principal restant dû (désigné comme le test « SPPI ») (Solely Payments of Principal and Interests).

Si un instrument a des caractéristiques contractuelles qui peuvent accroître la variabilité des flux de trésorerie, il ne peut être comptabilisé en AC ou en FVOCID.

Par défaut, les instruments de capitaux propres et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat (FVPL). Cependant, les instruments de capitaux propres (actions) peuvent être constatés à la juste valeur par capitaux propres au cas par cas (sans recyclage des profits et pertes constatés en « OCI »). Dès lors que l'option de désigner un instrument de capitaux propres à la FVOCI est retenue.

- Seuls les dividendes qui ne représentent pas la récupération d'une partie du coût de l'investissement sont constatés en résultat (cf. encadré ci-dessous).
- Les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en OCI.
- Les variations de justes valeurs constatées en OCI ne sont pas ultérieurement transférées en résultat (elles peuvent être transférées en profit ou perte cumulé(e) au sein des capitaux propres). Par conséquent, en cas de vente de l'investissement, aucun profit ou perte n'est comptabilisé lors de la cession.

L'arbre de décision ci-dessous synthétise les dispositions d'IFRS9 en matière de classement et d'évaluation :



* Si l'option Fair Value n'est pas utilisée. Possible pour incohérence comptable



Classement et évaluation des passifs financiers

Les dispositions relatives aux passifs financiers n'ont pas beaucoup changé.

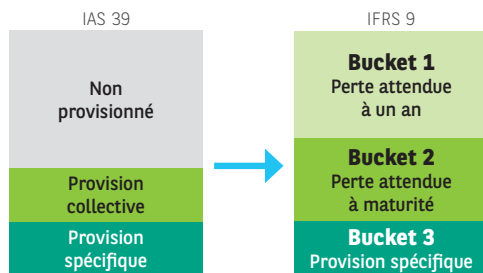
- Il y a toujours deux catégories comme dans IAS 39 : juste valeur par le résultat (« FVPL ») et autres passifs (coût amorti).
 - Pour les dérivés incorporés dans des passifs financiers, les principes de séparation et l'application des dispositions d'IAS 39 ont été conservés dans IFRS 9.
 - L'option juste valeur (« FVO ») a été conservée (pour les non-concordances comptables, l'existence d'un dérivé incorporé, le traitement à la juste valeur).
- Le seul changement introduit par IFRS 9 concernant les passifs financiers a trait à la comptabilisation des variations de juste valeur résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur sur option, qui sont à constater en capitaux propres (« OCI »).

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

14- DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Évolution du champ d'application



- Un seul modèle de provisionnement pour :
 - Les instruments financiers mesurés à coût amorti,
 - Les instruments financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres,
 - Pour les engagements de prêts et les contrats de garantie financière.

IFRS 9 a introduit une vision en 3 étapes (appelés Bucket 1, 2 ou 3) qui permet d'anticiper les pertes d'un actif financier au cours du temps.

- Les principaux changements du passage des règles de dépréciation IAS 39 à IFRS 9 sont :
- Le calcul des provisions sur les encours sains.
 - Le «Forward looking» : il s'agit d'intégrer des données prospectives pour apprécier les paramètres de défaut.
 - Le suivi et la dégradation du risque de crédit depuis l'origine au niveau de l'autorisation.
 - Un périmètre élargi des actifs financiers entrant dans le champ du calcul de la dépréciation. En effet, les actifs financiers concernés sont les suivants : actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste

valeur par capitaux propres, engagements de prêts et garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la valeur de marché, ainsi qu'aux créances résultant des contrats de location financement. Dans le cadre de l'IFRS 9, le portefeuille est segmenté en trois Buckets :

- « **Bucket 1** » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels sera calculée une perte de crédit attendue à horizon un an.
 - « **Bucket 2** » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine et les actifs ayant un rating jugé sensible en date de clôture. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.
- L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Augmentation significative du risque de crédit

L'indicateur utilisé pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit est la note interne de crédit de la contrepartie. La détérioration de la qualité de crédit est considérée comme significative si la différence entre la note interne de la contrepartie à l'origination et celle en date de clôture est supérieure ou égale à 3 crans (par exemple, un passage de la note 4- à la note 5-) pour le corporate et à 6 crans pour le Retail.

- « **Bucket 3** » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. La définition du défaut est alignée avec celle précisée dans la directive 19G de la BAM et elle est cohérente avec celle utilisée pour la gestion du risque de crédit interne.

Définition du défaut

Un actif financier est considéré en défaut lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs de cet actif financier ont eu lieu. Les événements concernés sont les suivants : l'existence d'impayés généralement supérieurs à 90 jours ou gel supérieur à 180 jours ; la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ; les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Mesure des pertes attendues

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition. En pratique, pour les expositions classées en Bucket 1 et en Bucket 2, les pertes attendues sont calculées comme le produit de la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - « LGD ») et le montant de l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - « EAD ») actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition. Elles résultent du risque de défaut dans les 12 mois à venir (Bucket1) ou du risque de défaut sur la durée de vie de la facilité (Bucket 2). En effet, le calcul des dépréciations est déterminé selon les principes suivants :

- Lors de l'origination de l'autorisation : le calcul de la dépréciation (EL) se fait à horizon d'un an pour les actifs à risque faible, au regard de leur notation favorable,
- Lors des évaluations ultérieures : toutes les dégradations du rating au-delà des seuils définis par les guidelines sont transférées au Bucket 2 et leur dépréciation est calculée à maturité,
- Lorsque le risque est avéré, le calcul de la dépréciation revient à celui qui était établi en norme IAS 39.

Ces principes sont résumés dans le schéma ci-dessous :



Les paramètres de calcul des dépréciations sont détaillés ci-dessous :

Maturité

Tous les termes contractuels de l'instrument financier sur la durée de vie sont pris en compte. La maturité utilisée correspond globalement à la durée résiduelle entre la date d'arrêt et la date d'échéance.

Probabilités de défaut (PD)

La Probabilité de Défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut sur un horizon de temps donné. La mesure des pertes de crédit attendues requiert l'estimation à la fois des probabilités de défaut à 1 an et des probabilités de défaut à maturité. Les PD à 1 an sont dérivées des PD réglementaires, fondées sur des moyennes long terme à travers le cycle, afin de refléter les conditions actuelles (point in time - « PIT »). Les PD à maturité sont définies en utilisant des matrices de migration reflétant l'évolution attendue de la note interne de l'exposition jusqu'à maturité et des probabilités de défaut associées.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). Pour le Corporate, l'évaluation des TRG est réalisée en comité sur la base d'une analyse combinant les notations, le type d'engagement et les garanties sous-jacentes. Pour le Retail, l'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Exposition en cas de défaut (EAD)

L'exposition en cas de défaut d'un instrument est le montant de l'engagement à la date d'arrêt. Ce montant est défini en fonction du profil de remboursement attendu, et prend en compte, selon les types d'exposition, les amortissements contractuels, les remboursements anticipés attendus et les tirages attendus sur les lignes de crédit.

Prise en compte des informations de nature prospective

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

En effet, trois scénarios macro-économiques sont retenus, couvrant un large panel de conditions économiques futures potentielles :

- un scénario central : Ce scénario décrit la situation économique la plus probable sur l'horizon de projection. Il est mis à jour à une fréquence trimestrielle. Les projections couvrent les principales variables macro-économiques (le PIB et ses composantes, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, les taux d'intérêt, les taux de change, le prix du pétrole, les prix du marché immobilier...) qui sont déterminantes dans la modélisation des paramètres de risque utilisés dans le cadre du processus de stress-test ;
- un scénario adverse : il reflète l'impact de la matérialisation de risques pesant sur le scénario de base, et dont il résulte une situation économique bien moins favorable. Le point de départ est l'application d'un choc sur le PIB. Les autres variables (taux de chômage, inflation, taux d'intérêt) sont définies sur la base de relations économétriques établies, et de jugement d'expert ;
- un scénario favorable : il reflète l'impact de la matérialisation de risques ayant un effet positif sur l'économie, et dont il résulte une situation économique bien plus favorable.

Le lien entre les scénarios macro-économiques et la mesure de l'EL est principalement établi par le biais de la modélisation de matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque). Les probabilités de défaut ainsi déterminées par les scénarios macro-économiques permettent de mesurer les pertes attendues dans chacune de ces situations.

Le poids à attribuer aux pertes de crédit attendues calculées dans chacun des scénarios est défini comme suit :

- 50 % pour le scénario central ;
- le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon la position dans le cycle économique. Dans l'approche retenue, le scénario défavorable a un poids plus important dans les situations en haut de cycle que dans les situations en bas de cycle, en anticipation d'un retournement potentiel défavorable de l'économie.

Pour la FTA (First Time Application), la différence entre les provisions IFRS 9 et IAS 39 est comptabilisée en capitaux propres sans impact sur le résultat au 01-01-2018. L'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés du groupe BMCI au premier janvier 2018 s'établit à 589 MMAD

15- DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.



16- CONTRAT DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
 - Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.
- Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.
- Dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :
- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
 - et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.
- Les contrats de leasing accordés par BMCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

17- PROVISIONS DU PASSIF

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

18- PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 Décembre 2018, le Groupe BMCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

19- UTILISATION DES ESTIMATIONS POUR LA PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques),
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BMCI détient des participations directes ou indirectes.

Dénomination	Secteur d'activité	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
BMCI BANK	Banque	Top	-	-
BMCI Banque Offshore	Banque	IG	100%	100%
BMCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
ARVAL Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BMCI Finance	Banque d'affaire	IG	100%	100%
BMCI Asset Management (EX BMCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100%	100%
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100%	100%
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100%	100%
IMMOBILIERE Sidi Maârouf	Société immobilière	IG	100%	100%

Information sectorielle

Le Groupe BMCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BMCI Leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BMCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 - CET1) ;
- Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Les fonds propres du Groupe BMCI sont calculés conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013

Ratio de Solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BMCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Bank Al-Maghrib n° 26/G/2006.

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.

Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- le risque de crédit et de contrepartie ;
- les risques de marché ;
- le risque de taux et de liquidité ;
- les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction « conformité » a été mise en œuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

1- LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- **La Note de Contrepartie**, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quelque soit la nature de la contrepartie,
- **Le Taux de Récupération Global**, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc. Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- **Contrôles de 1^{er} niveau** : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- **Contrôles de 2^{ème} niveau** : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- **Contrôles de 3^{ème} niveau** : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné.

La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition.

Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

2- RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt,
- Risque de change,
- Risque sur titre de propriété,
- Risque sur produit de base,
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Bâloises et aux standards du Groupe BNP Paribas. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions,
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités,
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques,



➤ Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché. La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

➤ **Un contrôle de 1^{er} niveau** assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.

➤ **Un contrôle de 2^{ème} niveau** matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas.

➤ **Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau** assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale. Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- **Position obligataire** : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta - Gamma - Véga).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GEaR « Gross Earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta - Gamma - Véga) pour les options de change.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise.

Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en terme de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche «Mark To Market» qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

3- RISQUE DE TAUX ET DE LIQUIDITÉ

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au Groupe BNP Paribas (LCR, NSFR),
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme,
- Éviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût,
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du Groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...),
- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...),
- Existence d'options comportementales sur des produits clientèles longs à taux fixe ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance. Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoules » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents. Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- Le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité,
- Le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques,
- La réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché,
- Le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

4- RISQUES OPÉRATIONNELS

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standards. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

Le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II « Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes » ainsi que le Pilier III « Dispositif sur la discipline de marché ».

Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BMCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BMCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BMCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client.

La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013

ORGANISATION ET GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adaptés à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- D'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée,
- De maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance,
- D'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle 2 en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché. L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit),
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction de la Conformité depuis avril 2008,
- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour,
- Un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI,
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données,
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- La maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant,
- Des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs,
- Un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées,
- Un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles,
- Des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.



BILAN ACTIF IFRS	En milliers de DH		
	31/12/2018 IFRS 9	01/01/2018 IFRS 9	31/12/2017 IAS 39
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 236 143	1 955 602	1 958 890
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	661 162	622 595	471 730
➤ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	518 899	471 730	
➤ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	142 263	150 865	
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 366 363	5 000 336	
➤ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4 366 363	5 000 336	
➤ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Actifs financiers disponibles à la vente			8 422 412
Titres au coût amorti	3 327 055	3 327 028	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	3 189 467	2 234 001	2 238 985
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	52 497 549	48 765 908	49 610 976
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	13 046	11 961	11 961
Actifs d'impôt différé	88 847	81 609	86 553
Comptes de régularisation et autres actifs	914 476	786 940	786 940
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence	12 684	20 717	20 717
Immeubles de placement	32 386	24 974	24 974
Immobilisations corporelles	1 561 222	1 641 223	1 641 223
Immobilisations incorporelles	325 599	359 089	359 089
Écarts d'acquisition	87 720	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	69 313 720	64 919 704	65 722 171

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	3 087 260	3 023 369
Intérêts et charges assimilés	758 575	643 674
MARGE D'INTÉRÊT	2 328 684	2 379 694
Commissions perçues	545 084	547 100
Commissions servies	71 066	64 520
MARGE SUR COMMISSIONS	474 017	482 580
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		39 455
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	283 987	174 161
➤ Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	286 861	174 161
➤ Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-2 874	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 064	
➤ Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	13 064	
➤ Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produits nets des activités d'assurance		
Produits des autres activités	48 198	49 673
Charges des autres activités	120 481	109 232
PRODUIT NET BANCAIRE	3 027 470	3 016 332
Charges générales d'exploitation	1 436 335	1 401 627
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	176 575	184 501
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 414 560	1 430 204
Coût du risque	478 871	524 113
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	935 688	906 091
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2 610	9 483
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-30 651	-12 981
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	907 647	902 593
Impôts sur les bénéfices	345 949	356 752
RÉSULTAT NET	561 698	545 841
Résultat hors groupe	3 309	-1 215
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	558 389	547 056
Résultat par action (en dirham)	42	41
Résultat dilué par action (en dirham)		

TITRES AU COÛT AMORTI AU 31/12/2018	En milliers de DH	
	31/12/2018	01/01/2018
Effets publics et valeurs assimilées	3 310 640	2 813 613
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 410	529 258
TOTAL	3 330 050	3 342 871
Dépréciations	2 935	15 843
VALEUR AU BILAN	3 327 055	3 327 028

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION	En milliers de DH							
	Prix de marché	31/12/2018		Total	Prix de marché	01/01/2017		Total
Modèle avec paramètres observables		Modèle avec paramètres non observables	Modèle avec paramètres observables			Modèle avec paramètres non observables		
ACTIF FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	661 162		661 162	622 595			622 595	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								
PASSIF FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	44 972		44 972	14 388			14 388	
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								

IMMEUBLES DE PLACEMENT	En milliers de DH						
	31/12/2017	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	36 960		8 888				45 848
Amortissements et provisions	11 986					1 476	13 462
VALEUR NETTE AU BILAN	24 974		8 888			-1 476	32 386

BILAN PASSIF IFRS	En milliers de DH		
	31/12/2018 IFRS 9	01/01/2018 IFRS 9	31/12/2017 IAS 39
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44 972	14 388	14 388
➤ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	44 972	14 388	
➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 997 073	3 845 467	3 845 467
Dettes envers la clientèle	46 075 094	43 394 144	43 394 144
Titres de créance émis	5 714 816	6 323 259	6 323 259
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	60 345	43 435	43 435
Passifs d'impôt différé	134 465	88 819	439 940
Comptes de régularisation et autres passifs	2 827 138	2 021 907	2 021 907
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	433 466	437 929	299 838
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	1 762 811	754 685	754 685
Capital et réserves liées	6 541 881	4 641 881	4 641 881
Réserves consolidées	136 205	2 778 680	3 352 392
➤ Part du Groupe	112 049	2 753 308	3 320 835
➤ Part des minoritaires	24 157	25 372	31 557
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	23 754	29 267	44 992
Résultat net de l'exercice	561 698	545 841	545 841
➤ Part du Groupe	558 389	547 056	547 056
➤ Part des minoritaires	3 309	-1 215	-1 215
TOTAL PASSIF IFRS	69 313 720	64 919 704	65 722 171
CAPITAUX PROPRES	7 263 539	7 995 670	8 585 107
➤ Part du Groupe	7 236 073	7 971 513	8 554 765
➤ Part des intérêts minoritaires	27 466	24 157	30 342

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	En milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	907 647	902 593
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	176 575	184 501
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	478 871	524 113
+/- Dotations nettes aux provisions	-4 463	-142 455
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	2 610	9 483
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-39 357	24 282
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS	614 236	599 925
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	614 236	599 925
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	858 313	-3 245 893
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 561 009	941 297
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	9 768	1 106 362
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	677 546	77 825
- Impôts versés	-288 479	-232 057
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-303 861	-1 352 466
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	1 218 023	150 052
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	5 423	-2 732
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-7 412	-1 894
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-63 083	-117 683
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-65 072	-122 309
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 288 091	-667 315
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 008 126	372
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-279 965	-666 943
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	872 986	-639 200
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	932 123	1 574 611
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	1 955 602	2 004 800
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 023 479	-430 189
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	1 805 110	935 411
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 236 143	1 958 890
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	872 987	-639 200



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 327 928	3 313 953		3 935 913	80 723	8 658 517	34 908	8 693 426
Changements de méthodes comptables								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016 CORRIGÉS	1 327 928	3 313 953		3 935 913	80 723	8 658 517	34 908	8 693 426
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-663 964		-663 964	-3 351	-667 315
Autres				50 274		50 274		50 274
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017				547 056		547 056	-1 215	545 841
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					-35 731	-35 731		-35 731
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat				-1 387		-1 387		-1 387
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				-1 387	-35 731	-37 118		-37 118
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2017	1 327 928	3 313 953		3 867 892	44 992	8 554 765	30 342	8 585 107
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)				-591 669		-591 669	-6 185	-597 854
Élimination des réévaluations sur titres AFS reclassés en titres au coût amorti					8 417	8 417		8 417
Reclassement depuis actifs disponibles à la vente vers juste valeur par résultat				24 142	-24 142			
CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE AU 01 JANVIER 2018	1 327 928	3 313 953		3 300 366	29 267	7 971 514	24 157	7 995 670
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-1 288 091		-1 288 091		-1 288 091
Autres		1 900 000		-1 901 388		-1 388		-1 388
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2018				558 389		558 389	3 309	561 698
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat					-5 513	-5 513		-5 513
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat				1 163		1 163		1 163
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS				1 163	-5 513	-4 350		-4 350
Variations de périmètre								
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2018	1 327 928	5 213 953		670 438	23 754	7 236 073	27 466	7 263 539

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH
RÉSULTAT NET	31/12/2017 545 841
Écart de conversion	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	44 406
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	
Réévaluation des immobilisations	
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	585
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	44 992
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	590 833
Part du groupe	592 048
Part des minoritaires	-1 215

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH
RÉSULTAT NET	31/12/2018 561 698
Éléments recyclables en résultat net :	
Écarts de conversion	
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-5 783
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	
Impôts liés	2 140
Éléments non recyclables en résultat net :	
Réévaluation des immobilisations	
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-2 980
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	
Impôts liés	1 110
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-5 512
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	556 186
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	552 876
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	3 309

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	En milliers de DH		
	VALEUR AU BILAN	31/12/2018 GAINS LATENTS	PERTES LATENTES
Effets publics et valeurs assimilées	4 189 280	41 173	
Obligations et autres titres à revenu fixe	102 069	1 110	2 286
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Créances disponibles à la vente			
Créances rattachées	75 014		
VALEUR AU BILAN DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 366 363	42 283	2 286
Total gains et pertes latents		42 283	2 286
Impôts différés		15 645	686
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux Propres recyclables		26 638	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		26 638	1 600

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	En milliers de DH
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	31/12/2018 4 366 363
Effets publics et valeurs assimilées	4 263 146
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 217
↳ Titres cotés	
↳ Titres non cotés	103 217
Actions et autres titres à revenu variable	
↳ Titres cotés	
↳ Titres non cotés	
Titres de participations non consolidés	
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES	4 366 363

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2017			31/12/2018		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	1 831 529	511 429	1 320 100	1 774 562	541 420	1 233 142
Equip. Mobilier, installation	515 150	405 222	109 928	546 104	434 444	111 660
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	732 326	521 131	211 195	773 072	556 852	216 220
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 079 005	1 437 782	1 641 223	3 093 738	1 532 516	1 561 222
Logiciels informatiques acquis	609 697	394 532	215 165	649 337	448 416	200 921
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisation incorporelles	146 592	2 668	143 924	127 347	2 669	124 678
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	756 289	397 200	359 089	776 684	451 085	325 599

ÉCARTS D'ACQUISITIONS

	31/12/2017	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720



RAPPROCHEMENT ENTRE LE SOLDE DE CLÔTURE DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LE SOLDE D'OUVERTURE DES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

En milliers de DH

DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS	31/12/2017		01/01/2018						
	IAS 39		IFRS 9 - Reclassement des montants de dépréciations						
Montant de la dépréciation			Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti		
			Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service Actifs disponibles à la vente									
DÉPRÉCIATIONS SELON IAS 39									
Prêts et créances sur les établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle	5 398 413								
Titres détenus jusqu'à l'échéance									
Solde comptable de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39									
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9			3 288				4 984	786 770	15 843
01/01/2018			3 288				4 984	6 185 183	15 843

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU COÛT AMORTI En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	3 189 467	2 234 001
Comptes et prêts	2 088 674	1 382 701
Valeurs reçues en pension		
Prêts subordonnés		
Autres prêts et créances	1 066 035	848 294
TOTAL EN PRINCIPAL	3 154 709	2 230 995
Créances rattachées	40 477	7 990
Provisions	5 718	4 984
VALEUR NETTE	3 189 467	2 234 001
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 877 682	4 803 768
Comptes à vue	1 373 181	1 477 850
Comptes et avances à terme	3 485 788	3 301 068
Prêts subordonnés		
Créances rattachées	18 713	24 850

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	4 997 073	3 845 467
Comptes et emprunts	4 750 275	3 783 369
Valeurs données en pension	178 081	51 060
TOTAL EN PRINCIPAL	4 928 356	3 834 429
Dettes rattachées	68 717	11 038
VALEUR AU BILAN	4 997 073	3 845 467
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	4 919 252	4 847 732
Comptes ordinaires créditeurs	1 332 710	1 433 588
Comptes et avances à terme	3 567 914	3 389 348
Dettes rattachées	18 628	24 796

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES En milliers de DH

	Solde au 01/01/2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Variations	Solde au 31/12/2018
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	161 155			14 717			146 435
Provision pour engagements sociaux	89 339		16 368	6 010		2 980	102 677
Provision pour litige et garanties de passif	52 927			7 240			45 687
Provision pour risques fiscaux							
Provision pour impôts							
Autres provisions pour risques et charges	134 508		89 761	82 325		-3 277	138 667
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	437 929		106 129	110 292		-297	433 466

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 31/12/2018 En milliers de DH

	CRÉANCES ET ENGAGEMENTS			DÉPRÉCIATIONS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	4 366 363					
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	4 366 363					
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	50 034 107	7 667 751	7 681 828	369 528	936 716	5 063 370
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 195 185				5 718	
Prêts et créances sur la clientèle	43 508 871	7 667 751	7 681 828	360 815	936 716	5 063 370
Titres de dettes	3 330 050				2 995	
TOTAL ACTIF	54 400 470	7 667 751	7 681 828	369 528	936 716	5 063 370
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	20 701 898	1 437 533	611 505	70 138	53 235	23 062
TOTAL	75 102 369	9 105 283	8 293 333	439 666	989 951	5 086 432

RÉPARTITION DES CRÉANCES, ENGAGEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET SOUS IFRS 9 AU 01/01/2018 En milliers de DH

	CRÉANCES ET ENGAGEMENTS			DÉPRÉCIATIONS		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	5 000 336					
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
Prêts et créances sur la clientèle						
Titres de dettes	5 000 336					
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	46 283 170	6 768 989	7 480 788	466 045	830 950	4 909 015
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 238 985				4 984	
Prêts et créances sur la clientèle	40 701 314	6 768 989	7 480 788	445 218	830 950	4 909 015
Titres de dettes	3 342 871				15 843	
TOTAL ACTIF	51 283 505	6 768 989	7 480 788	466 045	830 950	4 909 015
Engagements hors bilan : Répartition par buckets sous IFRS 9	16 550 300	2 248 896	482 391	86 773	51 317	23 062
TOTAL	67 833 805	9 017 884	7 963 179	552 818	882 268	4 932 077

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	47 151 932	44 110 722
Créances commerciales	7 434 544	6 690 928
Autres concours à la clientèle	41 421 598	38 294 761
Valeurs reçues en pension	688 019	270 747
Comptes ordinaires débiteurs	3 353 443	4 236 699
TOTAL EN PRINCIPAL	52 897 604	49 693 135
Créances rattachées	135 079	153 930
Provisions	5 880 752	5 736 342
Valeur nette	47 151 932	44 110 722
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL	5 345 617	4 655 185
Crédit-bail immobilier	1 157 867	1 165 200
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	4 016 548	3 358 264
TOTAL EN PRINCIPAL	5 174 415	4 523 464
Créances rattachées	651 351	580 562
Provisions	480 149	448 841
Valeur nette	5 345 617	4 655 185
TOTAL	52 497 549	48 765 907

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
Comptes ordinaires créditeurs	29 881 704	29 533 119
Comptes d'épargne	7 869 323	8 124 450
Autres dettes envers la clientèle	8 269 954	5 702 322
Valeurs données en pension		3 457
TOTAL EN PRINCIPAL	46 020 981	43 363 348
Dettes rattachées	54 113	30 796
VALEUR AU BILAN	46 075 094	43 394 144

MARGE D'INTÉRÊT En milliers de DH

	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	2 767 717	450 112	2 317 604	2 729 085	386 217	2 342 868
Comptes et prêts / emprunts	2 427 740	316 267	2 111 473	2 442 255	282 505	2 159 750
Opérations de pensions	2 286	5 862	-3 596	557	23 720	-23 163
Opérations de location-financement	337 711	127 984	209 727	286 273	79 992	206 281
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	75 721	101 368	-25 647	56 715	101 080	-44 365
Comptes et prêts / emprunts	75 694	79 144	-3 450	56 578	62 331	-5 753
Opérations de pensions	27	22 224	-22 197	137	38 749	-38 612
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE	207 095	-207 095		156 377	-156 377	
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	243 822		243 822	237 569		237 569
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	3 087 260	758 575	2 328 684	3 023 369	643 674	2 379 694

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 31/12/2018 En milliers de DH

Entreprises consolidées par :	Intégration proportionnelle		Mise en équivalence		Intégration globale
ACTIF					
PRÊTS, AVANCES ET TITRES					
Comptes ordinaires			1 709		4 958 493
Prêts				1 709	67 684
Titres					4 890 809
Opération de location financement					
ACTIF DIVERS					31 967
TOTAL					4 990 460
PASSIF					
DÉPÔTS					
Comptes ordinaires			739 000		67 684
Autres emprunts				739 000	67 684
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
PASSIF DIVERS					4 922 779
TOTAL			739 000		4 990 463
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE					
ENGAGEMENTS DONNÉS					5 185 064
ENGAGEMENTS REÇUS					5 185 064



COÛT DU RISQUE		En milliers de DH
CONSOLIDÉ		31/12/2018
DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS SAINS (BUCKET 1 ET BUCKET 2)		8 756
BUCKET 1 : PERTES ÉVALUÉES AU MONTANT DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES POUR LES 12 MOIS À VENIR		116 439
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		99 805
Engagements par signature		16 634
BUCKET 2 : PERTES ÉVALUÉES AU MONTANT DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES POUR LA DURÉE DE VIE		-107 683
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		-105 766
Engagements par signature		-1 917
DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS DÉPRÉCIÉS (BUCKET 3)		-154 355
BUCKET 3 : ACTIFS DÉPRÉCIÉS		-154 355
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti		-154 355
Engagements par signature		
Autres actifs		-2 506
Risques et charges		-46 500
DOTATIONS NETTES DE REPRISES DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS		-194 605
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés		
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés		
Perturbations sur prêts et créances irrécouvrables		-299 800
Récupérations sur prêts et créances		15 534
➤ Comptabilisés au coût amorti		15 534
➤ Comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Décotes sur crédits restructurés		
Perturbations sur engagements par signature		
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT		-478 871
CONSOLIDÉ		31/12/2017
DOTATIONS AUX PROVISIONS		-814 143
Provisions pour dépréciation des prêts et créances		-746 141
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature		-4 500
Autres provisions pour risques et charges		-63 502
REPRISES DE PROVISIONS		526 652
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances		471 794
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature		33 870
Reprise des autres provisions pour risques et charges		20 988
VARIATION DES PROVISIONS		-236 622
Perturbations pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Perturbations pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Perturbations sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		-20 562
Perturbations sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		-227 001
Décote sur les crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amorties		10 941
Perturbations sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE		-524 113

TRANSFERT DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				En milliers de DH
	Actifs Soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs Soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	
	Correction de Valeur pour pertes	Correction de Valeur pour pertes	Correction de Valeur pour pertes	
AU 1^{er} JANVIER 2018	-445 218	-830 950	-4 909 015	
DOTATIONS NETTES AUX DÉPRÉCIATIONS	84 403	-105 766	-154 355	
Actifs financiers acquis ou émis pendant la période	-140 470	-376 559	-16 547	
Actifs financiers décomptabilisés pendant la période	100 695	227 461	228	
TRANSFERT D'ACTIFS EN COURS DE VIE D'UN BUCKET À L'AUTRE	124 178	43 332	-138 036	
Transfert de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)	68 152	-253 481	-	
Retour de ECL maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)	-7 974	90 976	-	
Transfert vers ECL maturité dépréciés (Bucket 3)	3 309	94 712	-233 703	
Retour de ECL maturité dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2) / ECL 12 mois (Bucket 1)	-334	-12 345	19 175	
UTILISATIONS DE DÉPRÉCIATIONS			274 471	
Autres dotations/reprises sans changement de strate	61 026	123 471	-197 980	
AU 31 DÉCEMBRE 2018	-360 815	-936 716	-5 063 370	

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 31/12/2018				En milliers de DH
Entreprises consolidées par :	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale	
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				165 747
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS		26 899		165 747
COMMISSIONS (PRODUITS)				37 265
COMMISSIONS (CHARGES)				15 220
PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES				
PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES		1 915		28 134
LOYERS REÇUS		2 100		5 540

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31/12/2018								En milliers de DH
	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Éliminations	Total	
MARGE D'INTÉRÊT	2 088 019	120 539	70 083		-4 624	54 667	2 328 684	
MARGE SUR COMMISSIONS	410 061	-129	11 992	23 239	50 898	-22 044	474 017	
PRODUIT NET BANCAIRE	2 770 828	135 847	81 445	23 757	58 497	-42 904	3 027 470	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 388 237	41 285	7 044	13 059	14 817	-28 107	1 436 335	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	777 195	53 910	53 330	10 034	37 806	3 413	935 658	
RÉSULTAT NET	507 776	15 734	33 557	6 720	24 502	-26 591	561 698	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	507 706	12 495	33 557	6 720	24 502	-26 591	558 389	

TABLEAUX DE PASSAGE DES CATÉGORIES COMPTABLES SOUS IAS 39 VERS IFRS 9 En milliers de DH

ACTIFS FINANCIERS (IAS 39)	31/12/2017		01/01/2018						
	IAS 39		Reclassements au titre d'IFRS 9						
	Valeur au bilan selon IAS 39	Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Titres de dettes	
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service	1 958 890	1 958 890							
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	471 730		471 730						
➤ Actifs financiers détenus à des fins de transactions	471 730		471 730						
➤ Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat									
Instruments dérivés de couverture									
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres									
➤ Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables									
➤ Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables									
Actifs financiers disponibles à la vente	8 422 412		150 865			5 000 336		3 271 211	
Titres au coût amorti									
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	2 238 985						2 238 985		
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	49 610 976							49 552 678	
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	62 702 993							58 298	
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9			-3 288					-4 984	
SOLDÉS COMPTABLES SELON LES CRITÈRES DE VALORISATION D'IFRS 9		1 955 602	471 730	150 865		5 000 336	2 234 001	48 765 908	
								3 327 028	

PASSIFS FINANCIERS (IAS 39)	31/12/2017		01/01/2018				
	IAS 39		IFRS 9 - Reclassement au titre d'IFRS 9				
	Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Titres de créances émises
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 388	14 388					
➤ Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 388	14 388					
➤ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option							
➤ Instruments dérivés de couverture							
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	3 845 467				3 845 467		
Dettes envers la clientèle	43 394 144					43 394 144	
Titres de créance émis	6 323 259						6 323 259
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	53 577 258						
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9							
SOLDÉS COMPTABLES SELON LES CRITÈRES DE VALORISATION D'IFRS 9		14 388			3 845 467	43 394 144	6 323 259



INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 31/12/2018

En milliers de DH

	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	Société de gestion d'actifs	Autres	Total
TOTAL BILAN	59 439 651	4 022 737	5 616 419	24 163	210 749	69 313 720
Dont						
ÉLÉMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	622 113			8 214	30 835	661 162
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 366 165				198	4 366 363
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	3 163 046	28	25 855		538	3 189 467
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	42 941 222	3 982 708	5 559 316	3 970	10 332	52 497 549
Immobilisations corporelles	1 467 060	146	6 442	487	87 087	1 561 222
ÉLÉMENTS DU PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 380 181	-365	3 616 784		473	4 997 073
Dettes envers la clientèle	45 215 676	25 374	834 044			46 075 094
Provisions techniques des contrats d'assurance						
Dettes subordonnées	1 762 811					1 762 811
Capitaux propres	7 018 368	201 608	24 328	20 937	-1 702	7 263 539

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/2018		01/01/2018	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	477 209		457 345	
↳ Titres cotés				
↳ Titres non cotés	477 209		457 345	
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		142 263		150 865
↳ Titres cotés				
↳ Titres non cotés		142 263		150 865
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	41 690		14 385	
CRÉANCES RATTACHÉES				
JUSTE VALEUR AU BILAN	518 899	142 263	471 730	150 865

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	44 972	14 388
JUSTE VALEUR AU BILAN	44 972	14 388

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

En milliers de DH

Par type de risque 31/12/2018	Valeur comptable		Montant notionnel
	Actifs	Passifs	
Capitaux propres			
Change	41 690	44 972	
Crédit			
Matières premières			
TOTAL	41 690	44 972	

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	10 493 475	10 052 520
↳ D'ordre des établissements de crédit	4 195 289	3 702 501
↳ D'ordre de la clientèle	6 298 186	6 350 019
↳ Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	6 749 917	5 113 672
↳ Des établissements de crédit	6 666 889	5 113 672
↳ De l'état et d'autres organismes de garantie		
↳ D'autres organismes de garantie	83 028	

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS

En milliers de DH

	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	11 645 956	8 746 675
↳ Aux établissements de crédit	20 470	22 134
↳ À la clientèle	11 244 725	8 724 541
↳ Autre engagements en faveur de la clientèle	380 761	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
↳ Des établissements de crédit		
↳ De la clientèle		

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers de DH

	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financière					
Sociétés non financières	Arval Maroc	6 903	1 027 471	370 050	2 610
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE		6 903	1 027 471	370 050	2 610

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2018	31/12/2017
Capital en (DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Résultat Part Groupe (KDH)	558 389	547 056
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	42	41

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	31/12/2018			31/12/2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	122 602	60 757	61 844	124 348	63 193	61 155
↳ Avec les établissements de crédit		202	-202		377	-377
↳ Avec la clientèle	92 089	41 195	50 893	95 359	43 111	52 248
↳ Sur titres	22 592	262	22 330	23 359	213	23 146
↳ De change	7 921	19 098	-11 177	5 221	19 492	-14 271
↳ Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			409			409
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	422 482	10 309	412 173	422 752	1 327	421 425
↳ Produits nets de gestion d'OPCVM	40 694	2 256	38 438	47 846	1 317	46 529
↳ Produits nets sur moyen de paiement	138 675	9	138 666	128 925	10	128 915
↳ Assurance	75 806		75 806	75 448		75 448
↳ Autres	167 307	8 044	159 263	170 533		170 533
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	545 084	71 066	474 017	547 100	64 520	482 580

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

	31/12/2018	01/01/2018
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	5 714 816	6 323 259
Titres de créances négociables	5 714 816	6 323 259
Emprunts obligataires		
DETTES SUBORDONNÉES	1 762 811	754 685
Emprunt subordonnés		
↳ À durée déterminée	1 762 811	754 685
↳ À durée indéterminée		
TITRES SUBORDONNÉS		
↳ à durée déterminée		
↳ à durée indéterminée		
TOTAL	7 477 627	7 077 944

Deloitte

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca

pwc

25, Rue Aziz Belkacem
20 330 Casablanca

Aux actionnaires de la
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés, ci-joints, de la BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BMCI) et ses filiales (Groupe BMCI), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 7.263.539 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 561.698 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application d'IFRS 9 relative aux Instruments Financiers.

Casablanca, le 29 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASA-BLANCA
Tél : 05 22 22 40 22/23/24/81
Fax : 05 22 22 40 78

Sakina Bensouda-Korachi
Associée

PwC Maroc

PwC Maroc S.A.R.L.
25, Rue Aziz Belkacem, 20 330 Casablanca
Tél : 05 22 22 40 22/23/24/81
Fax : 05 22 22 40 78

Mohamed Rqibote
Associé